

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 22 février 2008

CG 08/1^{ère}/V-05

FONDS D'AIDE A LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS POUR LES PERSONNES AGEES (F.A.M.E.P.A.)

EHPAD DE VILLEBRUMIER

Demande de subvention pour la réalisation de travaux destinés au changement d'énergie pour le chauffage

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Général a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Etablissements pour Personnes Agées (F.A.M.E.P.A.) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subventionnement : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, la Maison de Retraite de Villebrumier sollicite une aide départementale de 30 500 € pour la réalisation de la 2^{ème} tranche de travaux destinés au changement d'énergie pour le chauffage, par raccordement au réseau de chaleur bois communal.

La 1^{ère} tranche de travaux permettant la production d'eau chaude par l'énergie solaire est achevée et le dispositif est en fonction depuis le mois de septembre 2007. A cet effet, une première subvention de 30 500 € a été accordée par l'Assemblée Départementale dans sa séance du 29 juin 2006.

S'agissant de cette 2^{ème} tranche, dont les travaux sont prévus au mois de mars 2008, ils s'élèvent à 200 821,36 € TTC répartis ainsi :

	Montant HT	Montant TTC
Dépose convecteurs électriques	5 000 €	5 275,00 €
Aménagement local S/Stat.	8 000 €	8 440,00 €
Raccordement hydraulique	5 000 €	5 275,00 €
Electricité S/St	3 000 €	3 165,00 €
4 réseaux de radiateurs	110 000 €	116 050,00 €
Coffres habillage hall	1 000 €	1 055,00 €
Réseau panneaux rayonnants hall	12 000 €	12 660,00 €
Comptage cuisine	600 €	633,00 €
Mise en service, DOE...	1 000 €	1 055,00 €
Divers et aléas	17 280 €	18 230,40 €
Ingénierie, Bureau de contrôle, Analyses complémentaires...	27 472 €	28 982,96 €
TOTAL	190 352 €	200 821,36 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Fonds propres.....41 067,00 €
- Aide CNSA.....63 429,00 €
- Département.....30 500,00 €
- Emprunt.....84 785,00 €

Il convient de préciser que ce plan de financement, d'un total de 219 781 € est supérieur au coût estimé par devis, car il intègre une actualisation probable lors de la fixation définitive des prix.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- vous prononcer sur cette demande de subvention,
- et, le cas échéant, inscrire les crédits correspondants, soit **30 500 €** à l'article 204-1423, sous-fonction 53 du budget départemental.

◆

◆ ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 29 juin 2006 accordant à l'EHPAD de Villebrumier une subvention de 30 500 € pour la 1ère tranche de travaux destinés au changement d'énergie pour le chauffage,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à l'EHPAD de Villebrumier, une subvention de 30 500 € pour la réalisation de la 2ème tranche de travaux destinés au changement d'énergie pour le chauffage, par le raccordement au réseau de chaleur bois communal ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 2041423, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,